2019/12

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 12 Décembre 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du six décembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **85**
Nombre de membres présents : **55**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **5**
Nombre de membres absents : **19**

Date de convocation :
06 décembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :
17 DEC. 2019

Affichée le :
17 DEC. 2019

3 - Domaine et Patrimoine
3.2 - Aliénations

Objet : Immobilier d'entreprises - Cession entre collectivités publiques de l'ancien atelier-relais du Parc d'Activités du Domaine sur la commune de Landelles-et-Coupigny

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY				x	
M. Pascal VASTHIER					x

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS					x
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD					x
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Jean-Claude TROCHON					x
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS	x				
Mme Julie DUBOURGET	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Alain DECLOMESNIL		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEBOUCHER					x
Mme Colette LESOUEF					x
M. Claude MAIZERAY				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Mme Sarah ANNE					x
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x
M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA				x	
Mme Anne ROHEE					x
VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER				x	
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY			X : M. Gilles MALOISEL		

TOTAL	54	1	6	5	19
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	55				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	61				

Mme Caroline CHANU donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération des 19 février et 24 mai 2018, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau a décidé de céder à M. Claude CAUTRU l'ancien atelier-relais du Parc d'Activités du Domaine.

Préalablement, et en vertu de l'article L.1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce bien doit être désaffecté de l'exercice de la compétence Développement économique pour permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau de l'acquérir en pleine propriété auprès de la commune de Landelles-et-Coupigny avant de le rétrocéder à l'acteur économique intéressé.

Ce transfert de patrimoine entre la commune de Landelles-et-Coupigny, propriétaire, et la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau s'opèrerait selon les conditions financières suivantes :

Immobilier d'entreprise concerné	Valeur de transfert en pleine propriété
Parc d'Activités du Domaine – ancien atelier-relais (parcelle cadastrée section ZC n° 120)	0,15 € HT

En vertu des articles L.5211-37 et L.2341 du CGCT, le service du Domaine a été consulté pour avis sur cette transaction rendu le 5 février 2018.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 20 novembre 2019, et du Bureau Communautaire réuni le 2 décembre 2019, il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Solliciter la commune de Landelles-et-Coupigny afin qu'elle procède à la désaffectation de l'immeuble ci-avant référencé de la compétence Développement économique en vue de son acquisition par la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau puis sa rétrocession à l'acteur économique intéressé.
- Valider les modalités de transfert de propriété de ce patrimoine immobilier entre la commune de Landelles-et-Coupigny et la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau telles que précisées ci-avant.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'Office Notarial Virois, notaires à Vire Normandie, ainsi que tout document relatif à cette transaction qui, en vertu de l'article 257bis du Code Général des Impôts, bénéficiera d'une dispense de TVA.
- Préciser que, dans la cession ultérieure de l'immeuble à M. CAUTRU, l'acte prévoira l'interdiction de clore et de bâtir la parcelle au-delà du pignon est du bâtiment actuel afin de faciliter la desserte de l'ensemble du parc d'activités par les poids lourds ainsi qu'une servitude de passage sur l'espace non clos depuis la voie de desserte du parc au bénéfice de l'Intercom de la Vire au Noireau rendant possible le passage de tout piéton, tout véhicules et tout réseau en cas d'urbanisation à des fins économiques de la parcelle cadastrée ZC n° 124.
- La présente délibération complète les délibérations des 19 février et 24 mai 2018 précitées.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **61** Contre : **0** Abstentions : **0**

☐ **Adopté à la majorité** ☒ **Adopté à l'unanimité** ☐ **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
17 DEC. 2019
Reçu le

Ref. 201524 Berger-Levrault (1307)

ANNEXE A LA DELIBERATION

Plan des servitudes à prévoir sur parcelle ZC n° 120

Commune de Landelles et Coupigny – PAE du Domaine

Absence de clôture et de construction (servitude) facilitant la desserte du parc d'activités pour les poids lourds.

Servitude de passage pour tout piéton, tout véhicule et tout poids lourds conditionnée à l'urbanisation à des fins économiques de la partie de la parcelle cadastrée ZC n° 124 urbanisable à terme.